Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240930-DEC2024105-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

30 SEPT 2024

DEC2024105
FINANCES ;
Avenant 1 au bail professionnel liant la commune et [redacted]

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT le bail professionnel liant la commune et [redacted]; que par ce bail, [redacted] loue un local 34 rue Claude Labonde pour exercer son activité ;

CONSIDERANT qu'à la demande de la locataire, la commune accorde une réduction du loyer hors charges pendant un an ; que par avenant 1 au bail, il convient de fixer les conditions de loyer ;

DECIDE de la signature de l'avenant 1 au bail professionnel liant la commune et [redacted].

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)